

Livinhac, le 7 janvier 2012

Jean-Louis Calmettes

Secrétaire d'Europe Ecologie – Les Verts
de l'Ouest Aveyron

La Caral

12300 LIVINHAC-LE-HAUT

Madame la préfète,

Préfecture de l'Aveyron
Place Charles de Gaulle
BP 715

12007 RODEZ CEDEX

Objet : Voie de dépassement sur la côte d'Hymes

Ref : votre courrier du 17 novembre 2011

Madame la préfète,

La réponse apportée par le directeur des services de votre cabinet à mon courrier à M Benoist Apparü, Secrétaire d'Etat, chargé du Logement, auprès du ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, ne me satisfait pas totalement.

Dans ce dossier, je reste persuadé qu'une solution amiable est encore possible afin de répondre aux demandes de Mrs Pinquié et Vaysse, d'autant plus que le jugement d'expropriation a été mis en délibéré au 14 février.

L'Etat s'honorerait à trouver une solution qui satisfasse toutes les parties impliquées dans ce dossier.

Tout le monde reconnaît maintenant les excès réalisés ces dernières années en matière d'artificialisation de sols agricoles : l'Etat, les élus locaux, les SAFER, les chambres d'agricultures et les syndicats agricoles.

A ce sujet, j'espère que la réunion de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles prévue le 12 janvier prochain marquera un arrêt à toute opportunité d'empiéter sur des terres cultivables. Je souhaite dans ce domaine que les règles d'urbanisme soient aussi sévères pour les zones commerciales ou d'activité, les infrastructures de transport et les zones d'habitat, qu'elles le sont par exemple pour les parcs photovoltaïques au sol.

Comptant sur votre écoute et votre réactivité, veuillez croire, Madame la préfète, à mon profond respect et agréer mes salutations les plus distinguées.